

**PROCES VERBAL
DE REUNION**

Date : 16/05/2023 - Heure : 20h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 22/05/2023

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00
		Page : Page 2 sur 5

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Retour expérience du Conseil Municipal année 2022
2. Révision de loyer
3. Droit de passage sur terrain communal
4. Redevance d'Occupation du Domaine Public
5. Commission de contrôle des listes électorales
6. Modification du référentiel des comptes budgétaires au 1er janvier 2024
7. Opération d'ordre
8. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

1 RETOUR EXPERIENCE DU CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2022

Comme chaque année en avril le Conseil Municipal a examiné le retour d'expérience de son propre fonctionnement au travers :

- Du déploiement de la feuille de route de la mandature qui montre que la plupart des actions avancent convenablement notamment celles relatives à l'Environnement (Redevance Incitative, déplacements doux Les Parans – Opérations Poules 2022 – plantation d'arbres – Biodiversité à l'école – épicerie ...)
- Des rencontres du maire avec la population et les entreprises en 2022

RETOUR D'EXPERIENCE RENDEZ VOUS DU MAIRE DU 1ER MAI 2022 AU 16 MAI 2023				
	Mardi	Autres jours	TOTAL	Total en %
Particuliers	23	24	47	49%
Entreprise	23	25	48	51%
Total	46	49		
	48%	52%	Total GENERAL	95

- Des réunions des commissions
 - Permanentes
 - a. Culture et Occitanie : 21/04/2022, 28/04/2022, 07/10/2022, 24/11/2022, 12/01/2023 et 10/03/2023
 - b. Sécurité et Qualité de vie : pas de réunion
 - c. Vie associative : 08/11/2022
 - d. Patrimoine et Environnement : 11 avril
 - e. CCID : 09/02/2023
 - f. Communication : 07/11/2022 et 12/12/2022
 - Ou conjoncturelles : Place du Village - bistrot de pays

2 REVISION DE LOYER

La mairie est locataire d'une grange jouxtant l'aire du jeu de Pétanque (La Grande Aire). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'augmentation du loyer selon l'Indice des Loyers établi par l'INSEE.

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 5
----------------------------------	--

3 DROIT DE PASSAGE SUR TERRAIN COMMUNAL

Un particulier a sollicité la mairie pour un droit de passage sur terrain communal. Un bornage est nécessaire sur la totalité de la limite entre les deux terrains. Le bornage sera demandé au pétitionnaire (et sera à sa charge) avant que le conseil ne se prononce.

4 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est due chaque année aux communes pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique. Elle est fixée par l'assemblée délibérante dans la limite des plafonds respectivement définis aux articles R.2333-105 et R.3333-4 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander la RODP au SMEG.

5 COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune, qui a débuté à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020 pour une durée de 3 ans, arrive à son terme. Il convient donc de procéder au renouvellement de la composition de cette instance pour une nouvelle période de 3 ans (2023-2026). Sachant que les membres actuellement en poste peuvent prolonger leurs mandats s'ils le souhaitent et sous réserve qu'ils n'occupent pas des fonctions incompatibles avec la qualité de membre de la commission, il faut, pour le 16 juin 2023, définir les noms et qualités des personnes qui composeront cette commission. Pour mémoire, les règles de désignation ne sont pas les mêmes pour les communes "- de 1 000 habitants" et les "+ de 1 000 habitants", et si une délibération n'est pas obligatoire pour entériner les désignations, celles-ci doivent être présentées lors d'une séance du conseil municipal.

Le maire soumet sa proposition au Conseil Municipal, qui l'accepte : la reconduction des membres actuels :

- Anne LUPIAC
- Bruno LACROIX
- Anouk CHAMPETIER

6 MODIFICATION DU REFERENTIEL DES COMPTES BUDGETAIRES AU 1ER JANVIER 2024

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2024, en remplacement de l'actuel M14. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies notamment avec la gestion pluriannuelle des crédits et leur fongibilité. Compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.), le référentiel adopté sera le référentiel abrégé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption de la nouvelle norme.

7 OPERATION D'ORDRE

Une discordance doit être régularisée par une opération d'ordre non budgétaire qui sera passée par le comptable du compte 1641 au compte 1068 pour un montant de 449.41 €. Elle peut provenir d'une confusion entre capital et intérêts lors du mandatement d'une échéance. Cette opération est neutre sur les résultats d'investissement et de fonctionnement, mais doit faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'opération d'ordre proposée.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Rapport de gendarmerie

Frédéric PUGNERE, qui a assisté à la réunion annuelle avec la Gendarmerie de Laudun, a présenté le bilan de notre commune des faits marquants pour l'année 2022 :

- 2 infractions routières

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 5
--	----------------------------------	--

- 2 cambriolages ou tentatives de cambriolages
- 5 différends ou violences intrafamiliales
- 1 divagation de chiens
- 0 vol de véhicule
- 0 tapage nocturne

8.2 Absence de la secrétaire de mairie

Anouk sera absente du 23 mai au 5 juin inclus ; Anne LUPIAC assurera une permanence le 3 juin de 10 heures à midi pour vente de produits bio et distribution des sacs jaunes.

8.3 Projet rural

Un recrutement est confirmé, un deuxième est en cours (rendez vous téléphonique le 3 mai à 13 heures).

8.4 Absence de l'employée d'entretien

Mireille sera absente à compter du 20 octobre avec arrêt de travail de 3 mois ; nous sommes à la recherche d'un ou d'une remplaçante. Merci de déposer votre candidature à la Mairie.

8.5 Rédaction du livre Histoire du PIN

L'écrivain public Alain MAUGER a été à nouveau rencontré par Lysiane PALISSE, Mireille ROUZAUD et Patrick PALISSE le 12 mai. Le dossier avance normalement ; l'écrivain a proposé une trame sur le thème de l'eau. Un comité de relecture sera créé.

8.6 Bistrot de Pays

La Commission sera prochainement réunie pour examen des plans. Sur le plan initial, la porte entre Toilettes et Réserve sera remplacée par une porte coulissante. L'extension du bistrot à une partie du garage sera examinée.

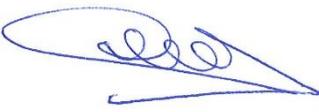
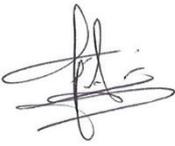
8.7 Parkings

Une étude sera engagée pour créer des places de parkings le long du Grand Chemin entre Gourd des Canards et Le Caminet. D'autres places de parking pourraient être créées entre le terrain de jeu et le chemin d'accès d'un riverain.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 5 sur 5

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	